

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**  
Présents : **20**  
Absents : **6**  
- dont suppléé(s) : **1**  
- dont représenté(s) : **5**  
Votants : **26**  
- dont « pour » : **26**  
- dont « contre » : **0**  
- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix mai se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, MATTERA Wendy, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

**EXCUSES** : Mmes BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à M. BARNEAUD Christophe*, GARCIER-RICHAUD Hélène *suppléée par M. JEAN Daniel*, FRANQUEBALME Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth*, OLIVERO Albert *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, M. GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel* et M. CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. ISOARD Bernard*.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme OCCELLI Chloé.

**N° ordre : 17**

**Délibération n°2023/86**

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE - CONVENTION ENTRE LA CCVUSP ET LA COMMUNE DE BARCELONNETTE POUR L'ORGANISATION ET LA GESTION DE VISITES GUIDEES MISES EN PLACE PAR LA CCVUSP EN LIEN AVEC LE MUSEE DE LA VALLEE A BARCELONNETTE.**

Le Conseil de Communauté,

**CONSIDERANT** sa compétence optionnelle « culture », par laquelle la CCVUSP est chargée de la création, l'aménagement et l'animation de circuits de mise en valeur du patrimoine local civil, religieux, fortifié, historique ;

**CONSIDERANT** le développement par la CCVUSP de nouvelles médiations culturelles sous formes de visites guidées sur son territoire parmi lesquelles celle intitulée « *Les Villas de Barcelonnette, retour du Mexique* » qui inclut une visite du Musée de la Vallée la Sapinière à Barcelonnette, propriété de la commune de Barcelonnette ;

**VU** sa délibération n°2022/118 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 autorisant la présidente à signer une convention avec la commune de Barcelonnette fixant les conditions dans lesquelles sera organisée et gérée ladite visite de la CCVUSP au regard des impératifs de fonctionnement du musée ;

**VU** la convention signée le 6 juillet 2022 ;

**VU** la proposition de Daniel MILLION-ROUSSEAU, Vice-président en charge de la culture et du patrimoine de poursuivre l'opération ;

**VU** le projet de convention qui lui est soumis, définissant lesdites conditions ;

Après délibéré,

- **APPROUVE** le projet de convention qui lui est proposé.
- **DECIDE** que la rétribution versée au musée de la vallée la Sapinière à Barcelonnette dans le cadre de la visite du musée incluse dans la visite « *Les Villas de Barcelonnette, retour du Mexique* », est fixée à **3 €** pour une visite effectuée par un adulte à partir de 15 ans et à **1.50 €** pour une visite effectuée par un enfant de 6 à 14 ans ;
- **AUTORISE** le vice-président de la CCVUSP en charge de la culture et du patrimoine à signer la convention ainsi que tout document afférent à cette question.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille - 31, rue Jean-François Leca – 13002 Marseille, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.